



CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
DU BATIMENT  
Organisme certificateur  
84, avenue Jean Jaurès  
Champs sur Marne  
FR - 77447 MARNE LA VALLEE Cedex 2

Mandaté par



11, rue Francis de Pressensé  
FR – 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX



## **ADDITIF AU REFERENTIEL DE LA MARQUE NF**

**« FENÊTRES ET BLOCS-BAIES  
PVC ET ALUMINIUM RPT »**

**ASSOCIEE A LA MARQUE  
CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED**

N° d'identification AFNOR Certification : NF 220 / EP5  
Révision n°07 mise en application le : 14 octobre 2011  
Additif n°01 mis en application le : 30 janvier 2012

---

Date de première mise en application : 15.11.1996



Le présent additif au référentiel de la marque NF 220 -- FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED révision n° 07 a été approuvé par la Directrice Générale d'AFNOR Certification le 30 janvier 2012.

Les dispositions indiquées dans la suite de cet additif annulent et remplacent les mêmes dispositions contenues dans le référentiel mentionné ci-dessus.

Ces nouvelles dispositions

- Intègrent une jurisprudence concernant les assemblages mécaniques qui sera ajouté au paragraphe 2.324 Exigences particulières du référentiel mentionné ci-dessus.
- précisent les modalités d'utilisation des logos de certification en remplaçant « Avec en complément » par « Ou » au paragraphe 2.55 du référentiel mentionné ci-dessus.

Ces modifications seront intégrées lors de la prochaine révision du référentiel mentionné ci-dessus.

## 2.3 LES SPECIFICATIONS COMPLEMENTAIRES

Ce paragraphe précise les exigences à satisfaire pour qu'une fenêtre ou un bloc-baie puisse bénéficier de la marque NF associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED avec un classement A\*E\*V\* ainsi que de son maintien. Il définit les exigences relatives aux caractéristiques et au comportement de ces fenêtres ou blocs-baies.

### 2.324 Exigences particulières

Si le Document Technique d'Application du système de référence présente au moins un système d'assemblage mécanique pour le montage des traverses et/ou meneaux, alors le Demandeur / Titulaire doit mettre en œuvre cet (ces) assemblage(s) conformément aux spécifications techniques décrites dans ce document.

## 2.55 Information sur les caractéristiques certifiées

Sans préjudice des sanctions prévues à l'article 11 des règles générales de la marque NF, toute annonce erronée des caractéristiques certifiées expose le titulaire à des poursuites pour fraude et / ou publicité mensongère.

En application de l'article R115-2 du code de la consommation (voir § 2.52 page 25 du référentiel NF220 rév7), chaque documentation relative à un produit certifié NF doit avoir la forme suivante.

### 2.551 Cas des Fenêtres PVC certifiées NF « FENÊTRES PVC ET ALUMINIUM RPT » associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED



Marque NF « FENÊTRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT »  
associée à la Marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED et attachée à la Marque ACOTHERM

Selon dispositions du certificat fenêtres PVC n°xxx<sup>(1)</sup>-xxx<sup>(2)</sup>

- (1) code usine  
(2) code DTA

Ou les indications suivantes :

- Nom et adresse du titulaire ;
- Désignation du produit (marque commerciale) ;
- Caractéristiques certifiées essentielles (désignations et valeurs) : il s'agit du classement A\*E\*V\* pour la marque NF et de la conformité au Document Technique d'Application de référence pour la marque NF associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED et des classements Acoustique et Thermique pour la marque ACOTHERM ;
- Numéro de certificat.

## **2.552 Cas des Fenêtres aluminium RPT certifiées NF « FENÈTRES PVC ET ALUMINIUM RPT» associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED**



Marque NF « FENÈTRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT »  
associée à la Marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED et attachée à la Marque ACOTHERM

Selon dispositions du certificat fenêtres aluminium RPT n°xxx<sup>(1)</sup>-xxx<sup>(2)</sup>

- (1) code usine  
(2) code DTA

Ou les indications suivantes :

- Nom et adresse du titulaire ;
- Désignation du produit (marque commerciale) ;
- Caractéristiques certifiées essentielles (désignations et valeurs) : il s'agit du classement A\*E\*V\* pour la marque NF et de la conformité au Document Technique d'Application de référence pour la marque NF associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED et des classements Acoustique et Thermique pour la marque ACOTHERM ;
- Numéro de certificat.

## **2.553 Cas des Blocs-baies PVC certifiés NF « BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT» associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED**



Marque NF « BLOCS-BAIES »  
associée à la Marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED et attachée à la Marque ACOTHERM

Selon dispositions du certificat blocs-baies PVC n°xxx<sup>(1)</sup>-xxx<sup>(2)</sup>

- (1) code usine  
(2) code menuiserie+coffre

Ou les indications suivantes :

- Nom et adresse du titulaire ;
- Désignation du produit (marque commerciale) ;
- Caractéristiques certifiées essentielles (désignations et valeurs) : il s'agit du classement A\*E\*V\* de l'ensemble bloc-baie (menuiserie + coffre) et du classement \*VEMCROS\* de la fermeture et des classements Acoustique et Thermique pour la marque ACOTHERM ;
- Numéro de certificat.

## **2.554 Cas des Blocs-baies aluminium RPT certifiés NF « BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » associée à la marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED**



Marque NF « BLOCS-BAIES »  
associée à la Marque CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED  
et attachée à la Marque ACOTHERM

Selon dispositions du certificat blocs-baies aluminium RPT n°xxx<sup>(1)</sup>-xxx<sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> code usine

<sup>(2)</sup> code menuiserie + coffre

Ou les indications suivantes :

- Nom et adresse du titulaire ;
- Désignation du produit (marque commerciale) ;
- Caractéristiques certifiées essentielles (désignations et valeurs) : il s'agit du classement A\*E\*V\* de l'ensemble bloc-baie (menuiserie + coffre) et du classement \*VEMCROS\* de la fermeture *et des classements Acoustique et Thermique pour la marque ACOTHERM* ;
- Numéro de certificat.